

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6700 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**DIOXAIR NEWCO**  
N° SIREN : 842242349

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/CEI 17025 : 2005**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**LIEUX DE TRAVAIL / Air**  
**WORKPLACES / AIR**

réalisées par / *performed by :*

**DIOXAIR NEWCO**  
**49, rue Mustel**  
**76000 ROUEN**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

*Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **05/03/2019**

Date de fin de validité / *expiry date* : **28/02/2021**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,  
*Pole manager - Chemistry Environment,*

**Stéphane BOIVIN**

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6700.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6700*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--



Section Laboratoires

## ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6700 rév. 1

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**DIOXAIR NEWCO**  
**49, rue Mustel**  
**76000 ROUEN**

Dans son unité :

- **Unité de prélèvement Rouen**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

## Unité technique : Unité de prélèvement Rouen

L'accréditation porte sur :

- **Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)**

<b># LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement</b>			
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)			
<b>OBJET</b>	<b>CARACTERISTIQUE</b>	<b>PRINCIPE DE LA METHODE</b>	<b>REFERENCE DE LA METHODE</b>
Air des lieux de travail	Elaboration de la stratégie de prélèvement en vue d'établir le diagnostic de respect ou de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP 8 heures ou court terme)	Réalisation d'une visite préalable (identification des agents chimiques présents et description des postes de travail concernés) Constitution des groupes d'exposition homogène (GEH) Détermination du nombre de travailleurs à instrumenter Sélection des méthodes de mesure à mettre en œuvre	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles
Air des lieux de travail	Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle (8h ou court terme)	Exploitation des concentrations mesurées Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement des VLEP 8 heures et court terme	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles

**Portée FIXE :** Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

## Portée générale

# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement		
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)		
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Gaz et vapeurs	Prélèvement par pompage sur support adsorbant
Air des lieux de travail	Aérosols (fraction inhalable)	Prélèvement par pompage sur filtre
Air des lieux de travail	Gaz et vapeurs	Prélèvement par pompage sur support imprégné
Air des lieux de travail	Aérosols (fraction inhalable)	Prélèvement par pompage sur mousse (méthode de la coupelle rotative)
Air des lieux de travail	Aérosols (fraction alvéolaire)	Prélèvement par pompage sur mousse (méthode de la coupelle rotative)
Air des lieux de travail	Mélange Gaz et vapeurs / aérosols	Prélèvement par pompage sur filtre ou/et sur support imprégné

**Portée flexible FLEX2** : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

## Portée détaillée\*

# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement					
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)					
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Acide et sels d'acide inorganique (forme gazeuse et aérosols)	Acide chlorhydrique Acide fluorhydrique Acide nitrique Acide sulfurique	7647-01-0 7664-39-3 7697-37-2 7664-93-9	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable de l'aérosol puis sur un filtre quartz imprégné de Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub> de la forme gazeuse	MétoPol M-53
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières non spécifiques fraction inhalable	/	Prélèvement par pompage sur filtre (en fibres de quartz)	NF X 43-257
				Prélèvement par pompage sur mousse (méthode de la coupelle rotative)	NF X 43-262
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières non spécifiques fraction alvéolaire	/	Prélèvement par pompage sur mousse (méthode de la coupelle rotative)	NF X 43-262
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières de bois <i>(selon l'arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la méthode de mesure pour le contrôle du respect des concentrations en poussières de bois dans l'atmosphère des lieux de travail)</i>	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable de la fraction inhalable collectée	NF X 43-257

**# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement**

Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Alcanes	N-pentane N-hexane N-heptane Cyclohexane	109-66-0 110-54-3 142-82-5 110-82-7	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 NIOSH 1500 MétroPol M-188
Air des lieux de travail	Alcools	Méthanol	67-56-1	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (gel de silice)	NF X 43-267 MétroPol M-26
Air des lieux de travail	Alcools aromatiques	Phénol	108-95-2	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (gel de silice)	NF X 43-267 MétroPol M-182
Air des lieux de travail	Aldéhydes	Formaldéhyde	50-00-0	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (gel de silice imprégné de 2,4-DNPH)	NF X 43-267 MétroPol M-4
Air des lieux de travail	Amides	N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 NIOSH 1302
		N,N-diméthylformamide	68-12-2	Prélèvement par pompage sur support absorbant (résine XAD-7)	NF X 43-267 MétroPol M-95
		N,N-diméthylacétamide	127-19-5	Prélèvement par pompage sur support absorbant (résine XAD-7)	NF X 43-267 MétroPol M-98
Air des lieux de travail	Amines	Triéthylamine	121-44-8	Prélèvement par pompage sur support imprégné (tamis moléculaire imprégné acide sulfurique)	NF X 43-267 MétroPol M-205
Air des lieux de travail	Ethanolamines	2-aminoéthanol	141-43-5	Prélèvement par pompage sur tube à alumine	NF X 43-267 MétroPol M-271
Air des lieux de travail	Cétones	Acétone	67-64-1	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-37
		Méthylisobutylcétone (MIBK)	108-10-1	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-108
		2-heptanone 3-heptanone	110-43-0 106-35-4	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 NIOSH 1301
		Cyclohexanone	108-94-1	Prélèvement par pompage sur support absorbant (tamis moléculaire)	NF X 43-267 MétroPol M-36
		Méthyléthylcétone (MEK)	78-93-3	Prélèvement par pompage sur support absorbant (tamis moléculaire)	NF X 43-267 MétroPol M-106
Air des lieux de travail	Composés basiques (sous forme gazeuse et aérosol)	Ammoniac	7664-41-7	Prélèvement par pompage sur filtre de la fraction inhalable de l'aérosol, puis sur filtre imprégné d'acide sulfurique de la forme gazeuse	MétroPol M-13
Air des lieux de travail	Composés soufrés	Sulfure de carbone	75-15-0	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NIOSH 1600
		Hydrogène sulfuré	7783-06-4	Prélèvement par pompage sur filtre imprégné (filtre en fibre de quartz imprégné d'acétate de cadmium)	MétroPol M-184

**# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement**

Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Esters	Acétate d'isopentyle Acétate de pentyle Acétate de vinyle Acrylate d'éthyle Acrylate de méthyle Méthacrylate de méthyle	123-92-2 628-63-7 108-05-4 140-88-5 96-33-3 80-62-6	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-54
Air des lieux de travail	Ether	Tétrahydrofurane	109-99-9	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-44
		Oxyde de diéthyle	60-29-7	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 NIOSH 1610
		1,4-dioxane	123-91-1	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 NIOSH 1602
		Oxyde de tert-butyle et de méthyle (MTBE)	1634-04-4	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-28
Air des lieux de travail	Ethers de glycol et acétate d'éther de glycol	2-éthoxyéthanol	110-80-5	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-141
		2-méthoxyéthanol	109-86-4	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-139
		2-butoxyéthanol	111-76-2	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-118
		1-méthoxy-propane-2-ol	107-98-2	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-135
		Acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-138
		Acétate de 2-butoxy éthyle	112-07-2	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-133
		Acétate de 2-éthoxy éthyle	111-15-9	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-143
		Acétate de 2-méthoxy éthyle (2-méthoxyméthyl ethoxy)-propanol	110-49-6 34590-94-8	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-140 MétroPol 022 (abrogée) **
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aliphatiques halogénés	Tétrachloroéthylène	127-18-4	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-405
		Chloroforme	67-66-3	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-374
		1,1,1-trichloroéthane	71-55-6	Prélèvement par pompage sur support absorbant (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-409
		Dichlorométhane	75-09-2	Prélèvement par pompage sur support absorbant (Carboxen 564)	NF X 43-267 MétroPol M-30
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	benzène	71-43-2	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-40
		ethylbenzène	100-41-4	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-265
		toluène	108-88-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-41

# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement					
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)					
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	o-xylène	95-47-6	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-284
		m-xylène	108-38-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-285
		p-xylène	106-42-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-286
		1,2,3 triméthylbenzène 1,2,4 triméthylbenzène 1,3,5 triméthylbenzène (mésithylène)	526-73-8 95-63-6 108-67-8	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-188
		cumène (isopropylbenzène)	98-82-8	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-267
		styrène	100-42-5	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-266
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aromatiques monocycliques halogénés	1,2-dichlorobenzène 1,4-dichlorobenzène	95-50-1 106-46-7	Prélèvement par pompage sur support absorbant (résine XAD 2)	NF X43-267 MétroPol M-14
		1,2,4 – trichlorobenzène	120-82-1	Prélèvement par pompage sur support absorbant (résine XAD 2)	NF X43-267 MétroPol M-331
		Chlorobenzène	108-90-7	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-33
Air des lieux de travail	Métaux et métalloïdes (aérosols)	Chrome VI	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante (téflon) de la fraction inhalable)	MétroPol M-43
		Plomb métallique et ses composés	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante (filtre en fibre de quartz) de la fraction inhalable)	NF X43-257 NF X43-275
Air des lieux de travail	Nitriles	Acétonitrile	75-05-8	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-229
Air des lieux de travail	Silices cristallines	Cristobalite Quartz Tridymite	14464-46-1 14808-60-7 15468-32-3	Prélèvement par pompage sur mousse (méthode de la coupelle rotative)	NF X 43-262

\* La liste exhaustive des prélèvements proposés sous accréditation est tenue à jour par le laboratoire.

\*\* **Portée FIXE:** Le laboratoire est reconnu pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

# *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*

Date de prise d'effet : **05/03/2019** Date de fin de validité : **28/02/2021**

Le Responsable d'accréditation  
The Accreditation Manager

**Christophe MALOT**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6700.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)